

2023-43 05/10/2023

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITÉ DU SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES

OBJET: RH - RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE DU TRAVAIL DU CIG

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 5 octobre à 17 heures 30, dans les locaux de la salle des Fêtes, Chaussée Saint-Vincent à Maule, se sont réunis les membres du Comité du Syndicat d'Energie des Yvelines sous la présidence de Monsieur Laurent RICHARD, Président.

Convocation en date du 29 septembre 2023.

Étaient présents : ADAINVILLE : Edouard ODIER, ANDELU : Charles CRESTEY, AUTEUIL-LE-ROI : Jean-Luc CAPELLE, BAILLY: Denis PETITMENGIN, BAZEMONT: Thierry NIGON, BENNECOURT: Henri LECLER, BEYNES: Emile MANHES, BOINVILLIERS: Alexandrine BAUNOT, BOISSY MAUVOISIN: Alain GAGNE, BOUGIVAL: Vincent MEZURE, BREVAL: Michel ABRAHAM, BUC: Bernard MILLION-ROUSSEAU, CHÂTEAUFORT: Bernard LERISSON, CONDE-SUR-VESGRE: Stéphane BLAIRON, CRAVENT: Jacky JOUBERT, DAMMARTIN EN SERVE: Guy YVART, FEUCHEROLLES: Michel DELAMAIRE, FRENEUSE: Patrice LEMAIRE, GALLUIS: Georges WILLEMOT, GARANCIERES: Philippe ENARD, GOMMECOURT: Gérard SOLARO, GOUPILLIERES: Régine FRANCOIS, GROSROUVRE: Paul STOUDER, JOUARS-PONTCHARTRAIN: Willy BOYÉ, LA VILLENEUVE EN CHEVRIE: Christian GACHENOT, LE MESNIL LE ROI: Didier KENISBERG, LE PECQ: Véronique BESSE, LE PORT MARLY: Nicole GAUTIER, L'ETANG LA VILLE: Jean-Luc LACHETEAU, LONGNES: Christian PUPPINCK, LOUVECIENNES: Marc RICHARD, MARCQ: Olivier SAINT-LEGER, MAREIL-LE-GUYON: Jean-Michel THIRANT, MAREIL MARLY: Jean-Bernard BISSON, MAREIL SUR MAULDRE: Christophe DEBUISNE, MARLY-LE-ROI: Jean-Luc GAGNIERE, MAULE: Laurent RICHARD, MOISSON: Thierry PAULME, MONTAINVILLE : Éric MARTIN, MONTFORT L'AMAURY : Damien THEVIN, NEAUPHLE LE CHÂTEAU : Bruno CAUQUIL, NEAUPHLE LE VIEUX: Jean-Claude HUSSON, NEAUPHLETTE: Alain GARRIGOU, NOISY-LE-ROI: Marc TIMSIT, RAMBOUILLET: Benoît PETITPREZ, ROSAY: Christophe PERREL, SAINT ARNOULT-EN-YVELINES: Michel JOLLY, SAINT GERMAIN DE LA GRANGE: Jacques DELEPOULLE, SAINT GERMAIN EN LAYE: Christine GOTTI, SAINT ILLIERS LA VILLE: Pierre DUBOIS, SAINT ILLIERS LE BOIS: Joël CHATELAIN, SAINT NOM-LA-BRETECHE: Gérard PARFAIT, SARTROUVILLE: Benoît BOUHEBEN-DEMAY, M'Barek BOUCHLLIGA, SAULX-MARCHAIS: Jacques CHAUMETTE, SEPTEUIL: Franck ROUSSEAU, THIVERVAL-GRIGNON: Daniel BOSSE, VILLIERS-LE-MAHIEU: Patrick BOURDEAUX, VILLIERS- ST-FREDERIC: Xavier MURAT, CU GPSEO: Michel CARRIÈRE, Jean-Christophe CHARBIT, Alec JALTIER, Stéphane JEANNE, Joël MARIAGE, Bernard MOISAN, Dominique TURPIN, Maël WOTIN, CA SQY: Françoise BEAULIEU, Henri-Pierre LERSTEAU, Eva ROUSSEL, SIERTECC : Jean-Pierre HARDY, soit 71 délégués présents comptant pour le quorum.

Étaient absents: AIGREMONT: Samuel BENOUDIZ, AUTOUILLET: Philippe BOUHELIER, BLARU: Marie-France PIERRE, BOISSY-SANS-AVOIR: Christine MATHIEU, BONNIERES SUR SEINE: Benoit DESMOUSSEAUX, BULLION: Éric CHABANNE, CHAMBOURCY: François ALZINA, CHAUFOUR LES BONNIERES: Thierry DEDEYAN (Excusé), CHAVENAY: Micha ACKERMANN (Excusée), COURGENT: Jean-Paul BARON, GAMBAIS: Laurent DACULSI, GRANDCHAMP: Arnaud AMEL, HERBEVILLE: Etienne POLET (Excusé), HOUILLES: Marina COLLET, Christine HERREBRECHT (Excusée), Sylvère

Envoyé en préfecture le 11/10/2023

Recu en préfecture le 11/10/2023

Publié le



MAGA, LA HAUTEVILLE: Marc COURTEAUD, LA QUEUE-LEZ-YVELINES: Alexis MARCHANDISE, LE TARTRE-GAUDRAN: Hervé GRANDURY, LE TREMBLAY SUR MAULDRE: Thierry BIORET, LES MESNULS: Christian BRAILLARD, LIMETZ VILLEZ: Serge ARMAND, LOMMOYE: Ivan BOUSSION, MENERVILLE: Thomas ABBOU, MÉRÉ: Jean GARNIER, MONDREVILLE: Géraud COLLET, MONTCHAUVET: Thierry GIRAUDIER, MULCENT: Brice CHAPPEY, NOTRE-DAME-DE-LA-MER: Bruno BOUVERY, RAMBOUILLET: Philippe COSTE (Excusé), Leila YOUSSEF, RENNEMOULIN: Benjamin DEVELAY, SAINT GERMAIN EN LAYE: Elisabeth GUYARD, Serge MIRABELLI (Excusé), SAINT REMY-L'HONORE: Patrick RATEL. SARTROUVILLE: Nadia EL LETAIEF (Excusée), Alice HAJEM, Hassan DRIF (Excusé), SONCHAMP: Luc JANOTTIN, THOIRY: Anne N'DIAYE, TOUSSUS-LE-NOBLE: François-Xavier MOREAU, VICQ: Heraldo VILLEGAS, RAMBOUILLET TERRITOIRES: Jean-Louis FLORES, Georges PASSET, Catherine TESSIER, SIRE: Cédric AOUN, CU GPSEO: Fabien AUFRECHTER (Excusé), Éric BOISTEAU, Gaël CALLONNEC, Sandrine DOS SANTOS, Clara BERMANN, Georges MONNIER, Yann PERRON, CA SQY: Laurent BLANCQUART, Bertrand COQUARD, François LIET (Excusé), Christine RENAUT (Excusée), SIERTECC: Cédric AOUN (Excusé), Rachid BOUHOUCH (Excusé), Marc DENIS (Excusé), Maxime LOUBAR, Youssef MENIAR-AUBRY (Excusé), Guillaume MERLET (Excusé), Jean-Marie MOREAU (Excusé), Gaëlle PELETAN (Excusée), Charles PRÉLOT (Excusé), Daniel VIZIÈRES, soit délégués absents.

Etaient également absents excusés: BOINVILLIERS: Laurence GAULT, BOUGIVAL: Jean-Marie CLERMONT, CHAUFOUR LES BONNIERES: Pierre BARD-MALHOUITRE, CHAVENAY: Xavier COUINEAU, JOUARS-PONTCHARTRAIN: Wulfran GAMPACKAT, MOISSON: Marc BONMARCHAND, NOISY-LE-ROI: Christophe MOLINSKI, SAINT GERMAIN DE LA GRANGE: Farès LOUIS, SAULX-MARCHAIS: Marilyne GAMBLIN, SONCHAMP: Franck POULON.

Le Président ouvre la séance et remercie les membres du Comité de leur présence.

Michel ABRAHAM est nommé secrétaire de séance.

Laurent RICHARD rappelle que les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions.

Il indique que chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive. Cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion à un service créé par un Centre de Gestion.

Le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne dispose d'un service de médecine préventive auquel adhère le syndicat depuis plusieurs années.

La convention d'adhésion au service de médecine du travail du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne, auquel le SEY est adhérent, est arrivée à échéance. L'objet de la présente délibération est de renouveler les termes de cette convention afin d'assurer la surveillance médicale des 9 agents du SEY.

Lors de la précédente convention triennale, le CIG a assuré une session de visites médicales pour les agents du SEY en novembre 2019. Depuis 2019, le CIG n'ayant plus de médecin sur notre territoire, le renouvellement de la convention n'avait pas pu être envisagé.



ID: 078-257825646-20231005-DELIB202343-DE

Les conditions financières applicables au SEY sont les suivantes :

de visite médicale du médecin (Art. 4.1)	4,48 €
d'actions en milieu du travail du médecin et de l'infirmier (Art. 4.1)	4,48 €
d'entretien infirmier	7,44€

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24 Novembre 2021 portant partie législative du Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale

Vu le décret n°2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant que la convention d'adhésion au service de médecine du travail du C.I.G. de Versailles est arrivée à échéance;

Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 28 septembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Comité, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le Président à signer le renouvellement de la convention relative aux missions du service de médecine du travail du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne pour le SEY.

DECIDE de confier au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne la gestion des examens complémentaires.

> Pour extrait co registre

> > Laurent RICHARD Président

> > > Maire de Maule

87 30 69 64 to - Fax: 01 34 31 Vice-Président du conseil départemental

78760 JOUARS PONTCHARTRAIN